

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au

Bureau du Journal
du Lot

se paient d'avance

Annonces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3

MM. Laffite et Co, place de la
Bourse 8, sont seuls chargés
à Paris de recevoir les annonces
pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement
un bon de poste.

l'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans - Service d'hiver

Table with 4 columns: Station, Départ, Arrivée, and time. Lists routes between Cahors, Agen, Périgueux, and Paris.

Cahors, le 17 juin 1873.

L'Assemblée nationale ne pourra aborder,
dans la session actuelle, qu'un petit nombre de
questions. Cette session, en effet, est limitée par
la réunion des Conseils généraux que la loi fixe
au premier lundi après le 15 août.

Le nouveau budget, remanié par le gouver-
nement du maréchal Mac-Mahon qui ne veut
pas accepter l'augmentation de l'impôt foncier,
ne pourra être prêt que dans quelques mois,
attendu qu'il faut trouver de nouvelles ressource-
s pour remplacer l'augmentation de l'impôt
foncier sur laquelle le gouvernement de M.
Thiers n'avait pas hésité à compter.

D'un autre côté, il est peut-être difficile que
l'Assemblée soit en mesure de discuter la loi
municipale, le rapport ne devant être distribué
que vers la fin du présent mois.

Reste la loi sur l'organisation militaire, fai-
sant suite à la loi sur le recrutement votée l'an
dernier, et appliquée en ce moment. Il est pro-
bable que le projet arrêté par la commission
sera mis en délibération.

Quant aux projets constitutionnels qui créent
de si grandes divisions, l'heure n'est pas venue
de les examiner. Il faut que le pays soit plus
reposé. Aux inquiétudes que le gouvernement
de M. Thiers faisait naître, nous avons vu
succéder la satisfaction, le calme et la reprise
des affaires. Il importe de fortifier cette situation
toute nouvelle depuis trois ans, en donnant au
gouvernement le temps nécessaire pour réso-
udre dans le sens conservateur les questions vita-
les qui doivent donner lieu aux luttes parle-
mentaires de l'hiver prochain.

Depuis son installation, le gouvernement n'a
pas eu un seul jour, un seul instant pour se
recueillir. Et cependant il doit refaire, avant
tout, l'administration française en conservant les
bons éléments et en éliminant les mauvais. Il
doit également soumettre à une révision appro-
fondie le personnel des cours d'appel, des tribu-
naux, des justices de paix, des commissariats de
police, etc. Enfin, il est de la plus haute
importance qu'il voie à l'œuvre les conseils géné-
raux, et surtout certains d'entr'eux qui s'étaient
lâchés, comme le conseil général du
Lot, en dehors de leur voies naturelles, au lieu
de se pénétrer des sentiments des populations
et des aspirations de l'opinion conservatrice.

Il y a, dans cette question des conseils géné-
raux, un devoir de premier ordre pour le gou-
vernement. On peut être certain qu'il le rem-
plira, et que la conduite de ceux des conseils
généraux, qui, jusqu'ici avaient paru exclusifs,

personnels et en partie voués à l'esprit de cote-
rie, aura une légitime action sur la politique
future. Continueront-ils à obéir à des influences
dangereuses, ou bien, revenus au sentiment du
vrai, apporteront-ils un concours patriotique à
l'Assemblée nationale et au maréchal Mac-Mahon
par de sages délibérations et des choix dignes de
l'assentiment public? Le gouvernement a le plus
grand intérêt à le savoir.

Il faut donc s'attendre, par suite de ces di-
verses considérations, à ce que l'Assemblée na-
tionale se proroge dans un délai assez rapproché,
et qu'elle prenne surtout trois mois de vacances
au moins, qui faciliteront les observations, les
études et les résolutions du gouvernement.

Pendant ces vacances, la grande figure du
maréchal Mac-Mahon dominera la situation
tout entière. La nation jouira d'une véritable
tranquillité, et nous n'assisterons pas au
spectacle honteux des promenades et des ban-
quets Gambettistes, que M. Thiers tolérait avec
tant de complaisance chaque fois que l'Assemblée
était absente de Versailles. Nous aurons le rè-
gne de la loi et de la force légale, unies pour le
salut de la Patrie.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Depuis plusieurs jours, l'Assemblée consacre
ses séances à l'examen du projet de loi sur les
chemins de fer de l'Est, et sur le sort réservé à
la compagnie depuis la perte de l'Alsace et de la
Lorraine.

Samedi, cette discussion a été interrompue
par la question de l'élection de M. Ranc. M. Ba-
ragon est venu lire son rapport sur la double
élection du Rhône. Il a nettement établi la situa-
tion judiciaire de M. Ranc. Quant à l'élection
elle-même, il en a demandé la validation, non
sans protester contre l'imperfection notoire des
listes électorales. C'est là que M. Barodet atten-
dait M. Baragou. M. Barodet a fait ses débuts.
M. Barodet a déclaré qu'il s'était appliqué à
améliorer les listes, et qu'on ne devait point
s'arrêter aux murmures des gens battus, et mé-
contents. M. Barodet a ajouté fièrement : « Nous
avons à Lyon les quatre cinquièmes des voix ! »
Ce n'est pas vrai; mais nous avons est un
chef-d'œuvre.

Lettres politiques.

X.

Un de nos amis, esprit distingué de la droite, et
spécialement appliqué à l'étude des questions politi-
ques, nous parlait dernièrement de la nécessité ou
se trouvait le cabinet du 24 mai de gouverner ex-

clusivement par « la politique de résistance », qui
devait servir d'antidote à « la politique de laisser
aller » si déplorablement pratiquée par M.
Thiers.

Nous ne pûmes nous empêcher de lui signaler la
contradiction dans laquelle paraissaient tomber
certains hommes qui font actuellement partie de
l'Union conservatrice, et qui en 1868 composaient
l'Union libérale. Aujourd'hui ils résistent; en 1868
ils poussaient, au contraire. Aujourd'hui ils consa-
crent leurs efforts à produire un ralentissement; en
1868, les mêmes efforts tendaient à produire une
accélération. Aujourd'hui ils permettent au pou-
voir de contenir la presse; en 1868, ils le pressaient
sans cesse de desserrer ses entraves.

Notre interlocuteur répondit à cette objection :
« Ce qui, au premier aspect, se présente comme
une contradiction, est au contraire, la manifesta-
tion rationnelle, logique du rôle pondérateur, qui incom-
be au groupe des hommes modérés. Ce groupe doit
éviter comme un écueil tout ce qui est démesuré, dis-
proportionné, tout ce qui constitue l'exagération, et
doit à l'égard de l'idée libérale, imiter la conduite
du philosophe Seythe, qui évitait à la fois d'aban-
donner les arbres à une végétation folle, et de
supprimer inconsidérément toutes leurs branches.

Se réglant sur la maxime latine : in medio stat
virtus, si l'embarcation penche d'un côté, il se
porte vers l'autre.

Le gouvernement impérial appuyait d'un poids
écrasant du côté de l'autorité, nous avons réuni nos
forces pour faire contre-poids en sens inverse. Le
gouvernement de M. Thiers avait pris graduellement
une inclinaison à gauche qui rendit le naufrage
imminent, et allait réaliser le mot de M. Guizot :
« On tombe toujours du côté où l'on penche ». Nous
avons fait un violent effort et, jetant à la mer le
pilote frappé de vertige qui nous perdait, nous
sommes parvenus à redresser le navire; mais nous
aurons à combattre longtemps encore l'impulsion
donnée, et à appuyer dans le même sens pour
rétablir l'équilibre détruit. Pour notre part,
nous avons toujours pensé, que ces deux campagnes
entreprises par les mêmes hommes à deux époques
différentes, ne constituaient qu'une contradiction
apparente. La même pensée les a provoqués, leurs
tendances, en paraissant inverses, dérivent de la
même inspiration, et aboutissent au même but.

La situation dans laquelle nous trouve le gou-
vernement nouvellement installé, nécessite évi-
demment l'application d'un traitement énergique.
Sous le régime débilitant des deux années précé-
dentes, tous les ressorts de l'administration se sont
détendus. La faiblesse, la placidité, le laisser-
faire étaient dans le pouvoir, et comme conséquence,
le découragement était dans les esprits. Il était im-
possible de ne pas s'apercevoir du recul incessant de
l'autorité, et de la progression non moins in-
cessante, des idées de désordre. L'autorité a besoin
de reconquérir tout le terrain qu'elle a perdu, il
faut qu'elle refoule jusqu'à son point de départ, ce
débordement moral, qu'on a laissé s'étendre, et
auquel on peut appliquer le vers d'un de nos vieux
poètes :

Rien n'est sûr en son rivage;
Tout ce qu'il trouve il le ravage.

Ce « flot montant » comme l'a désigné M. Bat-
bie a fait irruption par toutes les issues qui lui étaient
ouvertes : la presse, les municipalités, les élections;
le travail de refoulement doit s'opérer, en consé-
quence du côté de ces mêmes issues.

Certains idéologues de la nuance Christophle,
nous ne l'ignorons pas, se voilent la face et se frap-
pent la poitrine à la seule idée de toucher même
temporairement à l'arche sainte des institutions dé-

mocratiques. C'est à leurs yeux un sacrilège politi-
que.

Ils vous disent avec de l'effarement dans le re-
gard et des trépidations dans la voix : mais malheu-
reux, vous voulez accomplir un acte de témérité par
lequel ont succombé tous les gouvernements. On
ne barre pas le passage aux progrès démocratique,
c'est là un système condamné, un moyen suranné.
Le procédé véritablement moderne, recommandé
par tous les penseurs contemporains, consiste à pré-
céder le « mouvement progressiste », à l'appeler de
la voix et du geste dans la ligne que l'on désire et à
en rester maître en le dirigeant ! Mais parler sur le
haut ton à la presse, cette enfant gâtée et terrible,
mais réformer l'électorat, mais atteindre les fran-
chises municipales des grandes villes, c'est « un ré-
gime de terreur » comme M. Gambetta le disait
mardi à la tribune !

A cela nous répondrons par l'axiome : qui veut
la fin veut aussi les moyens.

Si le système de résistance n'a pas toujours réussi,
nous ne voyons pas que le système de concession ait
obtenu de meilleurs résultats.

Sans doute, il en coûte aux journaux naturelle-
ment libéraux, même en face d'une nécessité dé-
montrée, même en face d'un cas de force majeure,
d'encourager des actes de pure autorité. Ainsi, les
récentes mesures qui frappent le Corsaire et les jour-
naux de Lyon ont provoqué des velléités de mécon-
tentement de la part de quelques feuilles conserva-
trices. Mais qu'on y songe bien ; la presse, est tou-
jours, comme l'exprime profondément M. de Toc-
queville, « cette puissance si étrangement mêlée de
biens et de maux, qui sans elle la liberté ne saurait
vivre, et qu'avec elle l'ordre peut à peine se main-
tenir ».

A certaines époques, la somme des maux produits
par la presse excède la somme des biens, et il de-
vient urgent de lui faire sentir une compression mo-
mentanée qui n'a qu'un seul but : rappeler que
l'autorité est là, qu'elle peut accepter le blâme,
mais qu'elle ne doit pas le subir, et qu'elle doit à
un moment donné le réprimer quand il outrepassé
les bornes d'une loyale discussion.

Alfred du PRADEIX.

Revue des Journaux

Patrie

Le Courrier de Meurthe-et-Moselle publie
la lettre suivante, envoyée par M. Thiers à un
habitant de Nancy :

Paris, boulevard Malesherbes, 48
7 juin 1873.

Mon cher monsieur de C...
Je vous remercie de votre souvenir si amical. Je
me suis retiré, parce que dans ma conviction la plus
profonde, un gouvernement de parti dans un pays
comme le nôtre, si déplorablement divisé, était un
vrai contre-sens, et ne pouvait qu'ajouter aux divi-
sions existantes.

Un gouvernement énergique contre le désordre,
modéré, bienveillant, pacifique à l'égard de tous les
partis qui ne sont pas factieux, est le seul capable
d'apaiser les passions et de remettre un peu d'union
et de bien-être en France.

J'ai donc mieux aimé me retirer que de suivre une
politique qui n'était pas la mienne, et qui, d'ailleurs,
en versant à droite est loin de verser vers la majorité
du pays.

Je retourne au repos, à mes livres, à mes amis, ne désirant rien que le rétablissement de la France. Tout à vous de cœur.

A. THIERS.

Voilà, à coup sûr, un petit chef-d'œuvre d'hypocrisie qui mérite d'être mis en pendant avec l'adorable naïveté dont sont doués certains républicains dits conservateurs.

M. Thiers, jetant l'anathème sur les gouvernements de parti, lui qui, depuis deux ans, n'a eu qu'une idée : faire de la politique de parti contre le parti même qui l'avait nommé dans les élections, et qui, huit jours après, lui confiait le pouvoir par le vote de ses représentants !

M. Thiers feignant de pousser un soupir en parlant de nos divisions, quand toute sa conduite, depuis deux ans, n'a eu qu'un but : diviser le parti conservateur pour le rendre impuissant et le dominer !

M. Thiers, enfin, revendiquant l'apaisement des passions, alors que la fin de son administration se signalait par l'élection des Ranc, des Lockroy et des Barodet, c'est-à-dire par la réhabilitation de la Commune ; alors que les maires nommés par lui ont donné, dans ces derniers temps, l'exemple du mépris public de la loi et des ordres de leurs supérieurs !

Que n'a-t-il aussi parlé de la moralité de son gouvernement, léguant à celui qui lui a succédé des traites capables de livrer le secret d'instructions confidentielles ?

L'ex-président prétend avoir mieux aimé se retirer que de suivre une politique qui n'était pas la sienne, et il semble dire qu'il agissait dans le sens de la majorité du pays. Or, nous nous permettrons de lui répondre que tout le monde a le droit, excepté lui, d'invoquer cette majorité du pays.

M. Gambetta et son parti, en effet, peuvent revendiquer l'élection de MM. Barodet, Guyot, Ranc et Lockroy ; d'autres peuvent se prévaloir du succès de M. Du Bodan ou de M. Boffinton ; quels sont dans les derniers tournois électoraux, quels sont les champions de M. Thiers ? Il y a eu M. Couteaux, battu par plus de 20,000 voix ; il y a eu M. de Rémozat, battu par plus de 40,000 ; mais ne rallumons pas des cendres éteintes :

Infantum, regina, jubet renovare dolorem !

Toutes les nuances de l'opinion ont donc successivement triomphé dans les divers scrutins ; toutes, excepté la sienne, et comme s'il eût fallu une démonstration dernière, le vote municipal de Lyon est venu montrer à nouveau l'inanité de la politique thieriste.

Gazette de France.

M. Thiers conspire avec les radicaux contre M. le maréchal de Mac-Mahon. Il peut créer de sérieux embarras au gouvernement, si celui-ci n'y prend pas garde et n'agit pas avec vigueur.

On veut ménager M. Thiers, on a tort. M. Thiers ne se considère nullement comme hors de cause ; il entend reconquérir sa présidence à la faveur d'un vote de surprise. A la gauche on s'est promis d'être d'une grande exactitude à toutes les séances publiques, de ne manquer à aucune des réunions des bureaux et d'assister à toutes les commissions. On veut engager la lutte sur les moindres questions, harceler le pouvoir, saisir le moindre incident pour l'ébranler. M. Thiers entre en campagne avec les troupes radicales, les soldats de la gauche et les fidèles du centre gauche.

En ce moment, on ne veut que battre les buissons, se placer en tirailleurs : on sait que l'on ne peut rien faire de sérieux. Mais on agitera peut-être les esprits, on inquiétera l'opinion, et ce résultat suffira pour le moment à M. Thiers. Déraciner l'arbre avant de le jeter à bas paraît être la tactique à laquelle s'est arrêté l'illustre ex-président, allié des radicaux.

Cependant, l'œuvre n'est pas aussi facile qu'elle le paraît au premier abord, et ceux qui l'ont tentée jusqu'à présent en sont revenus avec plus de coups que de profits. Pour la loi sur l'armée, pour les impôts, pour les douanes, pour le commerce, les tenants de M. Thiers ont essuyé de radicales défaites. M. Thiers s'en montre très irrité, et c'est l'idée qu'on va revenir sur toutes ses lois si chères qui l'exaspère le plus. Il gourmande ses amis et ses alliés qui ne peuvent sur ce point, lui faire de sérieuses promesses, et il est bien évident que l'accord ne pourra avoir lieu entre eux que sur un seul point : celui de la forme du gouvernement, et c'est pour cela qu'on cherche par tous les moyens à faire revivre cette question brûlante.

Le gouvernement se montrera donc aussi sage qu'habile en ne laissant pas aborder ce point-là avant d'avoir achevé son œuvre réparatrice à l'intérieur. Organiser avant de constituer a été la formule de M. Thiers ; que le cabinet la reprenne et la pratique sérieusement. S'il ne se laisse ému par les cris de colère de l'opposition, ni par les insinuations de quelques habiles, il accomplira sa tâche avec succès et conduira la France au port, sans révolution. C'est bien ce que redoutent les thieristes et les gambettistes, aussi ne doit-on pas s'étonner des violences de langage de leurs journaux.

Cependant, jusqu'à présent, sauf le Bien public, ils n'ont pas osé s'en prendre au maréchal et lui dire des injures ; ce sont les feuilles étrangères, amies de M. Thiers, qui montrent la plus vive irritation. Le Times se distingue entre tous par sa véhémence.

Français.

Il faut que les journaux de la gauche aient affaire à un public d'un tempérament particulier pour oser s'exposer aux démentis que leur donnent, chaque jour, les événements.

Ils annonçaient, le 24 mai, la victoire certaine de M. Thiers. Il leur fallait, dès le soir, confesser leur défaite.

Au moins se consolait-ils en présidant le grand trouble, l'épouvantable cataclysme dont la chute de l'ancien gouvernement serait le signal. Tout a été calme : bien plus, la confiance et la sécurité générale ont déterminé partout la hausse des fonds publics et la reprise des affaires.

Attendez un peu, ont dit alors les journaux de la gauche ; l'étranger, qui avait une si grande confiance dans M. Thiers, va s'émouvoir. C'était leur dernier espoir : ils n'ont rien épargné, nouvelles fausses, excitations de tout genre, pour s'assurer cette satisfaction vraiment patriotique. Là encore la déception a été complète.

Qu'importe, ont-ils repris, les vainqueurs vont se diviser ; et, chaque jour, on a annoncé la dislocation complète de la grande majorité conservatrice. Et voici qu'au contraire cette majorité va chaque jour se fortifiant et s'augmentant.

Enfin les journaux de la gauche montraient en face des vainqueurs divisés le groupe compacte, actif, des trois groupes de gauche dirigés par M. Thiers. Ils ne feraient, disaient-ils, qu'une bouchée du nouveau ministère. Or, M. Thiers reste chez lui, et, malgré la vivacité de ses regrets et de ses antipathies, croit la situation assez défavorable pour ne pas vouloir opérer lui-même. Quant au centre gauche, il voit ses membres les plus considérables se rapprocher du gouvernement et ne peut parvenir à constituer son bureau. La gauche plus ardente cherche vainement un point d'attaque.

Chaque matin on annonce une interpellation nouvelle qu'on ne voit jamais éclore... Et cependant les journaux de la gauche continuent à célébrer leur prochaine revanche et à s'apitoyer sur ce malheureux gouvernement. Après tout, ne nous en plaignons pas. Rien n'établit mieux la ridicule impuissance de l'opposition. Si tolérant et si crédules que soient les lecteurs de ces journaux, il viendra un moment où ils demanderont le résultat de toutes ces rodumontades. Et alors que pourra-t-on leur répondre.

Presse.

M. Barodet a éprouvé le besoin d'écrire à ses compatriotes de Lyon qu'il est content d'eux. Il l'a fait dans une lettre incorrecte, grotesque, pleine de pathos et de plébus, et qui a pourtant la prétention d'être un manifeste politique destiné à éclairer les électeurs du Rhône sur leurs devoirs et à les maintenir dans la ligne droite.

Il est donc vrai que M. Barodet est un homme d'Etat ! La dernière période électorale nous avait apparu comme un cauchemar sinistre dans lequel ce nom ridicule se multipliait à l'infini sur les murailles. Mais nous pensions qu'il ne survivrait pas à notre sommeil. Nous nous réveillons et nous nous trouvons encore en face de ce bizarre personnage, qui ne se contente plus de solliciter des voix, qui vient régenter les principes et les peuples dans un style qu'on n'accepterait pas dans le dernier estaminet de la banlieue.

M. Barodet reproche aux princes d'Orléans « de vouloir s'imposer à un pays qui ne veut pas d'eux, » et il ajoute : « Seraient-ils sans pitié pour la patrie mutilée et sanglante ?

Auraient-ils oublié jusqu'aux tombes royales semées sur tous les points de l'horizon lointain ? »

Lesquels, demanderions-nous à M. Barodet, lesquels étaient « sans pitié pour la patrie mutilée et sanglante » des princes qui se battaient pour elle sous un déguisement afin d'échapper à la police de M. Ranc, ou de ceux qui, alors que pas une armée ne nous restait, voulaient, par la continuation d'une lutte impossible, la prolongation de leur pouvoir dictatorial ? Lesquels se sont plus imposés au pays de ceux qui n'ont pas recherché d'autre honneur que de les défendre sur les champs de bataille, ou de ceux qui, comme M. Barodet, sont allés à Bordeaux conseiller à M. Gambetta la guerre civile pour résister au gouvernement de Paris ordonnant d'accepter une paix inévitable ?

Puis vient une allusion à l'ancien président de la République, qui est de nature à plaire à M. Barthélemy Saint-Hilaire, mais qui couvrira sans doute M. Thiers de quelque confusion. Avoir été à la tête d'une nation qui fût grande, qui passe pour intelligente et fine, et être consolé de sa chute par M. Barodet, c'est là un contraste dont n'a été probablement pas flatté l'esprit éminent de l'ancien chef de l'Etat.

Pays.

Enfin, le citoyen Ranc va donc être poursuivi !

Vous douteriez-vous du principal argument invoqué par la République française pour combattre la demande en autorisation de poursuites !

Il est, en vérité, très drôle, vous allez en juger :

La République française n'admet pas qu'on le poursuive aujourd'hui, et cela uniquement parce qu'on ne l'a pas poursuivi autrefois !

Parbleu ! mais nous retournons l'argument et nous disons qu'on le poursuit aujourd'hui précisément parce qu'on ne l'a pas fait autrefois !

La République française fait également remarquer que dans la lettre du général de Ladmiraault aucun fait nouveau n'est relevé à la charge de M. Ranc.

Mais il y en a bien assez dans les faits anciens, et le conseil de guerre va le lui démontrer.

Avoir pris part au décret des otages, à la mise en accusation du gouvernement de Versailles, cela n'est donc rien ?

La République française s'indigne de ce que M. le général de Ladmiraault fasse en 1873 ce qu'il n'a pas voulu faire en 1871, à l'égard du citoyen Ranc.

Il est évident que M. le général de Ladmiraault, sous le gouvernement de M. Thiers, n'a pas joui de toute l'indépendance d'esprit qu'on pouvait attendre de lui ; nous l'avons vu frapper souvent les conservateurs et prêter la main à des rancunes gouvernementales. Mais, en ce moment, il rachète d'une façon trop éclatante cette faiblesse momentanée, pour qu'on lui fasse un grief sérieux des nuances opposées qui contrastent dans sa conduite d'alors et d'aujourd'hui.

Et puis toute la question se réduit à ceci : Il n'est jamais trop tard pour accomplir un devoir.

Le gouvernement actuel n'étant pas solidaire des fautes et des complicités du gouvernement précédent, il se borne à obéir à la grande voix de l'opinion publique indignée et qui lui prescrit d'appliquer la loi commune à tous.

Courbet paiera ; Rochefort partira ; Ranc sera jugé.

Voilà ce que tout le monde demande vainement depuis trois ans à cette République née dans la boue et dans le sang, et qui avait besoin de passer entre les mains d'un soldat pour être enfin honnête et propre !

INFORMATIONS

Le cabinet, tenu au courant des intrigues qui s'ourdissent contre lui, a fait savoir à ses adversaires, d'une façon indirecte, qu'il ne reculerait pas devant toute discussion publique et qu'il était prêt à défendre toutes les circulaires qu'il a publiées, qu'elles fussent ou non confidentielles.

L'Assemblée a nommé dans ses bureaux la commission chargée de se prononcer sur l'autorisation de poursuites demandées contre M. Ranc.

Nous pouvons dès à présent pressentir la décision qui sera prise par l'Assemblée. Les poursuites seront autorisées à une majorité considérable. Treize commissaires sur quinze se sont déclarés favorables à l'autorisation.

Un monsieur nous demande ce qu'il serait arrivé, si au lieu de rejeter la responsabilité de la circulaire ministérielle sur M. Pascal, M. Beulé avait répondu à peu près en ses termes :

— Tout d'abord on joue sur les mots : La circulaire dit : « Quel prix ces journaux attacheraient-ils à des correspondances ? »

C'est comme si on avait écrit : « Quelle somme de satisfaction éprouveraient ces journaux à recevoir les correspondances que nous leur enverrions ? » Ou encore : « Quelle créance donneraient-ils à nos correspondants ? » Ou enfin : « Ne préféreraient-ils pas accepter nos nouvelles et économiser ainsi les frais d'un correspondant ? »

La Chambre n'eût-elle pas accepté à une majorité plus imposante que celle qui a accueilli la déclaration hautaine du ministre, cette explication aussi plausible que technique ?

Notre avis, à nous, c'est que tout ce bruit eût été évité, si la circulaire n'eût contenu que cette phrase :

— Combien de bons rouges peut-on rattacher au parti de l'ordre, moyennant une jolie pièce de cent sous donnée au moment opportun ?

Bien sûr que M. Gambetta eût craint de contrarier sa clientèle, en lisant à la tribune une circulaire comblant à ce point les vœux de la démocratie.

Les Cortès de Madrid ont procédé par un scrutin à la nomination d'un ministère, que ni M. Figueras, ni M. Pi y Margall, ni M. Salmeron n'avaient pu former. Elles ont confié la présidence de ce cabinet à M. Pi y Margall. Aucune nouvelle ne nous est parvenue sur les premiers actes du nouveau gouvernement. Nous savons seulement, par les dépêches officielles, que l'agitation la plus vive règne dans Madrid, que des bandes d'hommes armés parcourent la capitale de l'Espagne, et que M. Figueras a cru prudent de prendre la fuite, comme M. Thiers et les républicains du 4 septembre ont fait le 18 mars.

Ah ! la belle République que la République espagnole, sœur de la République française ! M. Figueras proscrit M. Serrano et est proscrit par M. Pi y Margall, qui sera proscrit à son tour par quelque intrigant farouche. Es-tu gôls ! nos bons amis, n'avez-vous pas vu chez nous M. Thiers-Serrano pourchassé dans Bordeaux par M. Gambetta-Castelar, lequel s'est vu contraint de se retirer sur le rocher de l'Or-gullo pour fuir les doux républicains de la Commune ? N'avez-vous pas vu les Favre et les Simon condamnés à mort par les Pys et les Delescluze, les républicains fédérés insurgés contre les républicains modérés ou radicaux ?

(Journal de Paris.)

Chronique locale

Dimanche dernier, la procession solennelle de la Fête-Dieu a eu lieu, à Cahors, après le chant des Vêpres de l'Eglise Cathédrale. Favorisée par un temps propice, elle a été brillante et magnifique.

Nous serons heureux de donner à nos lecteurs un compte-rendu détaillé de cette imposante cérémonie. Nous n'avons pu le faire imprimer aujourd'hui ; Nous le publierons dans le journal de jeudi.

M. Saint-Genest, rédacteur du Figaro adresse la lettre suivante à Paris-Journal, le sujet de notre illustre compatriote le maréchal Canrobert :

Monsieur et cher confrère, Vous avez dit, dans un remarquable article, que le conseil des ministres s'étant opposé à la nomination du maréchal Canrobert, le président de la République avait dû sacrifier le maréchal à son gouvernement ; permettez-moi de vous assu-

rer qu'il n'y pas eu, hélas! de discussion à ce sujet.

Le maréchal Canrobert, tout naturellement désigné pour le commandement de l'armée de Paris, désigné par son grade, son passé, son caractère, par l'affection du maréchal de Mac-Mahon, par l'estime de tous les ministres... le maréchal n'a pas été nommé et n'a même pas été proposé, parce qu'étant donné l'état de l'opinion, on n'a pas osé.

Oui, on n'a pas osé! et laissez-moi vous le dire, on a peut-être bien fait; ce n'est pas au gouvernement qu'il faut s'en prendre, c'est au pays.

Pauvre pays!... être Canrobert, c'est-à-dire une des gloires de la France, une des plus belles figures de notre temps; être l'homme de Tlemcen, de Constantine, d'Inkermann et de Sébastopol; être le plus ancien des maréchaux de France, le plus loyal des hommes... et apprendre un jour que la nation est dans un tel état de décadence morale, que l'on n'a pas osé vous nommer!

Mais, me direz-vous, on a bien osé garder les Jules Favre et les Jules Simon comme ministres; les Picard et les Ferry comme ambassadeurs! On a bien osé faire acquiescer M. Courbet et rendre la liberté à M. Ranc! On a bien osé nommer partout des Barodet, des hommes d'émeute, des êtres sans aveu, produits de la pourriture révolutionnaire?

Oui, cela on l'a osé, parce qu'on savait que la nation le supporterait toujours, ces hommes étant accusés de complication morale avec les assassins et les incendiaires... mais nommer Canrobert, on n'ose pas!

Mais, me direz-vous encore, l'étranger est là! l'étranger qui nous regarde, et qui, en retournant à Berlin pourra dire: « Dans ce pays, nous aurons tout vu! Nous aurons vu les Rochefort, les Glais-Bizoin, les Crémieux, les Pipe-en-Bois, les Barodet au pouvoir; mais notre terrible ennemi, le héros de Gravelotte, Canrobert... nous n'aurons pas pu le voir commandant d'un corps d'armée!

Tout cela est vrai, seulement, je le répète, n'accusez pas les ministres. Quelque misérable que soit l'opinion, si on peut la braver comme écrivain, comme ministre on est bien forcé de compter avec elle, ainsi que le pilote avec les vagues inconscientes de l'Océan.

Ce n'est donc pas le gouvernement qui est coupable, c'est la nation qu'il faut plaindre! Cette nation, où tout a été possible: opprobres, démentances, trahisons, infamies, tout!... et où il n'est pas possible de rendre hommage à un des plus beaux caractères de notre temps!

Quant aux trop justes susceptibilités du maréchal, soyez tranquille, elles ne lui feront jamais quitter son poste: l'homme qui, en Crimée, a demandé lui-même à servir sous les ordres de son lieutenant, n'agitiera point son pays pour une question personnelle. Il plaint ce pauvre pays et il lui pardonne jusqu'au jour où il pourra encore verser son sang pour lui.

Recevez, etc,

SAINT-GENEST.

QUESTION DU MUSÉE.

(Suite.)

DEUXIÈME PARTIE.

Si des erreurs sont accréditées et si des préjugés existent sur l'utilité d'un musée, sur son importance dans l'éducation, sur la possibilité de le fonder dans une petite ville comme dans une grande et la facilité de le composer dans notre ville comme ailleurs, nous pouvons démontrer péremptoirement que le motif le plus plausible d'opposition à la création d'un tel service repose encore sur une erreur manifeste.

On dit: Pour constituer un tel établissement, il faut des ressources. Où trouver ces ressources? Les finances communales ne suffiraient point à sa formation et à son entretien d'une manière digne et satisfaisante.

Certes, la commune ne peut être absolument désintéressée dans un service public de cette nature. Son immixtion est désirable; elle est utile et nécessaire. Dans une ville où n'existent point des sociétés savantes, des zélates, qui patronnent une telle œuvre de leurs ressources spéciales, il faut que la généralité des citoyens pourvoie aux dépenses d'une œuvre d'utilité publique. Les édiles seuls sont appelés à concéder un local propice à une installation convenable; et l'administration municipale seule peut être appelée à exercer son action et sa surveillance sur le personnel d'une institution d'intérêt général.

Nous en convenons, dans les grandes cités règne un souffle plus puissant pour le culte des arts. Les éléments qui vivifient l'industrie sont plus variés dans les centres peuplés; et si les arts dirigent l'industrie, à son tour l'industrie stimule la culture des beaux arts. La fortune publique y offre des

ressorts plus actifs; les fortunes privées y sont plus considérables et plus nombreuses. Les objets d'art peuplent des demeures plus commodes, plus élégantes et plus somptueuses. Là se rencontrent de compagnies d'hommes que l'amour, de l'étude, le goût du beau rassemblent; des maîtres et des praticiens dans l'art de manier le compas, la brosse ou le ciseau; des ouvriers habiles à reproduire des œuvres modèles. Là, par conséquent, se trouvent des agents plus énergiques pour l'administration des intérêts d'un musée, pour sa prospérité sans cesse croissante. Mais ainsi qu'il sera facile de le démontrer, les villes les plus humbles possèdent plus souvent des bâtiments communaux qu'il est facile d'approprier à l'usage d'un musée, des ressources suffisantes pour pourvoir à la gestion des intérêts matériels de ce service. Au demeurant, nous l'affirmons, un établissement de cette nature peut suffire à une grande partie de ses dépenses par ses ressources propres, des ressources dont son existence même est l'origine; et les finances municipales ne sont appelées à y contribuer que dans une mesure relativement restreinte.

Les dépenses de cet établissement ont trait au personnel et au matériel.

En quoi consiste le personnel du Conservatoire? Le personnel consiste en un comité de direction, un conservateur, un concierge. Le comité est la pensée dirigeante de l'œuvre: c'est lui qui administre, contrôle et gouverne. Il est composé d'hommes désignés par l'administration municipale; mais de cette assemblée sont membres-nés MM. les ingénieurs de l'Etat, MM. les agents de la vicinalité et du service hydraulique, MM. les architectes civils, en un mot les hommes qui, par leurs services particuliers ou leurs occupations spéciales, sont susceptibles d'apporter à l'œuvre un concours utile. La mission du comité est honorifique et gratuite.

Le conservateur est l'homme d'action de l'établissement, l'homme d'exécution des volontés du comité. Le conservateur enregistre les objets attribués au musée, procède à leur classement; il est le gardien des collections; il tient les écritures. Ce mandat est rétribué. On le comprendra sans peine, ce mandat exige des connaissances pratiques; il oblige à un service actif et engage la responsabilité du titulaire. Toutefois il ne faut point ici se créer d'embarras chimériques. Dans une grande ville on met à profit les lumières et les soins pratiques d'hommes de l'art, dont les études spéciales rendent le concours précieux; dans une petite ville, les services de tels hommes ne sont point d'une utilité aussi indispensable. Dans cette dernière condition, les services d'un conservateur peuvent être réduits à la tenue régulière d'un catalogue, de la correspondance, à l'agence d'une comptabilité rudimentaire.

Quant au concierge, son office est de présider à l'ouverture et fermeture des portes, à l'exhibition des collections, de pourvoir à la surveillance et à l'entretien matériel de l'établissement. On sait que la concession du logement et les gratifications des visiteurs sont les seules rémunérations de tels services.

En quoi consiste le matériel de l'établissement et quelles dépenses ce matériel peut-il occasionner?

A part la question du local destiné au Musée, le matériel consiste dans l'ensemble des objets composant les collections; et la dépense se résume dans les frais occasionnés par la formation des collections, leur augmentation, leur conservation.

Ces frais peuvent être très considérables, comme ils peuvent être modestes; mais il est digne de remarque qu'ils sont de premier établissement et non périodiques; ils n'ont pas un caractère permanent comme ceux des services publics en général. Par suite ils ne sauraient constituer une charge bien lourde pour la caisse municipale.

Ainsi, s'agit-il des frais de premier établissement d'un musée, nous pouvons admettre que toutes les dépenses utiles consistent dans les frais d'appropriation du local et ceux de la composition des collections; est-ce des dépenses permanentes, elles consistent dans les frais de traitement attribué à un conservateur et ceux d'entretien des collections.

Eh bien! notre ville, il faut le dire, messieurs, peut disposer d'un local vaste, aéré, bien éclairé, éloigné des quartiers bruyants: le vieux palais de justice. Cet édifice offre les meilleures conditions d'installation pour une bibliothèque publique et les aménagements divers d'un musée. La question de translation de la bibliothèque publique est depuis longtemps à l'état de projet: sous bien des rapports, l'installation de ce service en dehors du Lycée est reconnue avantageuse pour cet établissement autant que pour le public. L'Etat ferait dans ce but des sacrifices certains. La question de fonder un musée est une question aujourd'hui posée; elle est arrivée, selon nous, à l'état de maturité. La municipalité ne saurait hésiter à consacrer ce bâtiment communal à sa destination naturelle. Les dépenses d'appropriation n'ont aucun caractère d'urgence; elles ne sauraient fournir aucun prétexte d'ajournement.

(La fin au prochain numéro.)

Dimanche dernier, à Perpignan, le général commandant la subdivision militaire passait en revue les troupes sous son commandement.

Le maire du chef-lieu des Pyrénées-Orientales, radical de la plus belle eau, voulut jouer un

tour au général, et, se prévalant d'un arrêté qui interdit aux voitures et charrettes de stationner sur la place où avait lieu la revue, il envoya le commissaire de police prier le général de faire retirer l'artillerie, qui contrevenait à l'arrêté qu'il avait pris.

On voit d'ici comment l'envoyé du maire fut reçu; le général le pria de lui envoyer le maire lui-même.

A l'heure qu'il est, on l'attend encore.

— On parle beaucoup d'un incident curieux dont les acteurs sont: le nouveau préfet de la Corrèze, M. de Bure, et le procureur de la République de Brive. M. Meyjuroux, ami de Gambetta, est procureur depuis le 4 septembre.

Dimanche dernier, il se trouvait avec son sous-préfet à la gare de Brive, lorsque M. de Bure, revenant d'une tournée de révision, descendit du train.

— Voici notre nouveau préfet, dit le sous-préfet à Meyjuroux; voulez-vous venir le saluer?

M. Meyjuroux fit un geste de dénégation violent, accompagné d'un haut-le-corps, et s'éloigna. Le préfet remarqua cette scène.

Jeudi, il se trouvait à Brive, et le tribunal lui fut présenté. Le tour du parquet arriva et M. Meyjuroux dut s'avancer.

Le préfet l'apostropha vivement et lui dit qu'après sa conduite de dimanche à la gare, il eut bien fait de ne pas se montrer devant lui.

Le procureur interloqué répondit qu'il n'acceptait pas l'observation.

— Je la maintiens, lui dit le préfet, et M. Meyjuroux se retira confus, à la grande joie des magistrats, qui ne peuvent le souffrir.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Les beaux jours du théâtre de Cahors seraient-ils enfin revenus? C'est ce que chacun se disait dimanche soir en jetant des regards étonnés sur cette salle comble où les dames abondaient, et en écoutant ces ravissants motifs du *Barbier de Séville* que l'on aime toujours à entendre.

M. Comminge que l'on avait peut-être un peu découragé, ne pouvait s'attendre à une soirée de début aussi fructueuse, et on nous assure que, flatté de cet accueil du peuple cadurcien, il va nous donner successivement tous les bons chanteurs du Théâtre du Capitole. C'est décidément une bonne fortune pour Cahors, dont nous remercions l'impressario toulousain.

Un mot seulement de la soirée de Dimanche: L'interprétation de l'œuvre de Rossini, a été très convenable. Quelques coupures dans le 2^e acte ont bien paru trop radicales, mais il ne faut pas oublier que M. Vincent remplissait un rôle de complaisance. — Le ténor M. Jalama, a la voix fraîche, sympathique, mais sa vocalisation laisse à désirer. — Le baryton M. Benatien, est bon; on peut trouver que sa voix manque d'homogénéité, mais il a de l'ampleur, du jeu, et il a rempli à la satisfaction générale le rôle de Figaro. — Bazile a lotté courageusement contre les difficultés de son rôle; on aurait bien souhaité dans sa voix un peu des proportions énormes de son chapeau? — M^{lle} Césa-Rosina a bien tenu son rôle; peu de médium, moins encore de grave, mais les notes élevées sont claires, étendues et les vocalises bonnes et bien détachées.

En somme bon ensemble, et bravo, en attendant que M. Comminge nous fasse entendre les premiers artistes de Toulouse.

Le public a été très satisfait, il a rappelé tous les artistes. Nous aimons à croire que le directeur ne doit pas être fâché non plus de son début.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 7 au 14 Juin 1873.

Naissances.

Martin (Anne-Antoinette), rue coin de Lastié. — Miquel (Jean-Martial), à Cabzac. — Soulié (Lucie), rue Vayrols.

Mariages.

Bitaine (François-Jean-Baptiste), sapeur au 88^e de ligne et Rigal (Catherine), rue des Augustins. — Boisse (Pierre), cloutier, rue des Elus, et Brit (Jeanne), domestique, Boulevard nord. — Rescoussié (Pierre), boulanger au Séminaire, et Gentou (Marie), domestique, au couvent de la Miséricorde.

Décès.

Belmont (Alain), propriétaire, 75 ans, rue Fénelon. — Couderc (Marie), servante, 78 ans, rue Tapis-Vert. — Enfant du sexe féminin, né-mort de la nommée Conté (Marie), à Cabessut.

Pour la chronique locale, A. Layout.

Dernières nouvelles

Les bruits de fusion entre les fractions de la gauche sont dénués de fondement. Une fusion serait impossible non-seulement entre le centre-gauche et l'extrême-gauche, mais même entre celle-ci et la gauche républicaine. L'extrême-gauche reçoit, comme on l'a vu dans l'élection Barodet, ses mots d'ordre de comités plus ou moins occultes qui se guident bien plus d'après des rancunes ou des utopies que d'après un véritable esprit politique. La gauche républicaine ne subit pas aussi facilement les influences de ce genre, et c'est pour cela qu'elle formera toujours un groupe distinct de la gauche radicale.

La commission chargée d'examiner la demande de poursuite contre M. Ranc, est réunie depuis une heure. Aucun résultat n'est encore connu.

La commission Ranc a nommé M. Baze président, M. Baragnon secrétaire; on a décidé, en outre, d'appeler M. Ranc pour fournir des explications.

Bourse de Paris.

Paris, 17 juin 1873, soir.

Rente 3 p. %	55,80
— 4 1/2 p. %	80,50
— 5 p. %	90,55
— 5 p. %	89,52

Faits Divers

Notice historique et archéologique sur Castelnau de Bretenoux (LOT)

En vente chez Calmette libraire à Cahors.

Il vient de paraître, sous ce titre, une petite brochure fort bien faite, qui intéressera vivement nos lecteurs, ceux surtout qui s'occupent d'histoire locale et d'archéologie.

Elle est due à la plume élégante de M. l'abbé Poulbrière, professeur de seconde au Petit-Séminaire de Servières (Corrèze), et ne fait que résumer des pages déjà parues en feuillets dès 1870, et plus tard, en 1872, reproduites dans la *Revue de l'Art chrétien*.

Ce travail a reçu, dès son apparition et de la part d'hommes fort compétents, des suffrages très élogieux et bien mérités, que le *Corrézien* du 28 juillet 1870, présente en ces termes :

« Nous avons publié tout récemment une très intéressante série d'article archéologiques portant la signature de M. Poulbrière, professeur au petit-seminaire de Servières. Nous sommes heureux d'apprendre que ces travaux ont été remarqués, en dehors même du département, par des hommes des plus compétents en matière d'art et de belles-lettres. »

« Voici ce que notre éminent compatriote, M. F. de Lasteyrie, membre de l'Institut, écrivait ces jours derniers (29 juin 1870) à notre jeune érudit de Servières :

« J'ai suivi avec bien de l'intérêt cette publication. Il ne resterait plus qu'à la réunir en brochure, ce dont le travail serait tout-à-fait digne. On doit vous savoir grand gré, monsieur l'abbé, — et c'est le sentiment que j'éprouve pour ma part, — d'avoir ainsi recueilli et fixé les souvenirs qui se rattachent à cette magnifique ruine, l'un des monuments assurément les plus intéressants de nos contrées. Il a trouvé en vous un historiographe consciencieux et dévoué, que devront désormais consulter et que consulteront avec fruit tous ceux qui auront à s'occuper des antiquités du Quercy. J'espère bien, quant à moi, retourner quelque jour à Castelnau, votre travail à la main, etc. »

« La *Revue de l'Art chrétien*, qui a déjà accueilli divers travaux de M. l'abbé Poulbrière, va commencer après nous l'étude relative à Castelnau. Au sujet de cette publication, le directeur du savant recueil adresse à l'auteur les lignes qui suivent (15 juillet 1870) :

« Permettez-moi de vous féliciter, non-seulement sur le fond de vos mémoires, mais aussi sur leur forme. Combien n'y a-t-il pas d'antiquaires, sur-tout en province, qui sont très érudits, mais qui ne savent point se faire lire! Il y a peut-être dans votre style un peu trop d'efflorescence; mais c'est là un petit défaut de jeunesse qui disparaîtra. Je vous le dit sans flatterie, si vous persévérez dans les études archéologiques et si vous pouvez y consacrer assez de temps, vous deviendrez dans cette science un des spécialistes les plus distingués de notre époque. Tout à vous. »

« J. CORBLET.

« Pour répondre aux vœux de ses nombreux amis et de toutes les personnes soucieuses des choses de l'Art, et surtout de l'Art en province, où il est si dédaigné et si méconnu en même temps, nous ne doutons pas que M. l'abbé Poulbrière ne consente à publier en volume, avant peu, ses intéressantes études qui n'ont eu jusqu'ici que la publicité éphémère des feuilles périodiques. »

Annonces

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalésière Du Barry, de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Toute maladie cède à la douce Revalésière du Barry, qui rend santé, énergie, digestion et sommeil.

N° 61,224.

Saint-Romain-des-Iles, 27 nov.

La Revalésière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni ! elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion.

COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines.

Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0, et d'obligation communales de 500 francs 5 0/0.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

L'AVENIR NATIONAL

JOURNAL RÉPUBLICAIN DU SOIR

VIENT DE SE TRANSFORMER

Il publie chaque jour : Les nouvelles de cinq heures, le cours de la Bourse, les dépêches télégraphiques, des lettres de Versailles, de province et de l'étranger.

Il s'est assuré la collaboration des romanciers les plus en renom : MM. Hector Malot, Marc-Bayeux, M.-L. Gagneur, Emile Zola, Tony Révillon, Robert Hali, Léon Cladel, Fulgence Girard, Gabriel Guillemot, Henry Maret, etc., etc.

Tous les Dimanches, une page entière du Journal est consacrée à une revue de la semaine financière, industrielle, commerciale et agricole, par M. Monbel.

Mardi prochain, 11 mars L'Avenir national commencera LE PETIT-FILS DE M. DIMANCHE, grand roman-feuilleton, par Marc-Bayeux.

ABONNEMENTS :

Table with columns for Paris and Départements, listing subscription rates for various durations (1 an, six mois, trois mois) and individual issues.

La Chronique de St-Céré, par M. l'abbé Paramelle, 2^e édition, se vend à St-Céré au bureau de Bienfaisance, au profit des pauvres.

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

EXTRAIT DE SAISIE IMMOBILIÈRE

Adjudication fixée au dix-neuf juillet mil huit cent soixante-treize.

Par procès-verbal de Brousse, huissier, en date du dix-sept mars mil huit cent soixante-treize, dûment enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le sept avril suivant, volume 64, numéros 24 et 25.

Il a été procédé à la saisie des biens immeubles ci-après désignés.

A la requête de M. Bernard Pelletan, architecte, originaire de la ville de Poitiers, habitant et domicilié actuellement dans la commune de Prayssac, au lieu de Lagrèze,

Lequel a constitué M^e Scipion Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, où il demeure rue du Parc, n° 12.

Sur la tête et au préjudice de dame Gabrielle-Emilie Bès, veuve Rigal, sans profession, habitante et domiciliée de la commune de Lagardelle.

Biens saisis et à vendre :

1° Une maison située à Lagardelle, commune de ce nom, sur le chemin public de La Gibertie à Lagardelle, et tenant du midi avec propriété du sieur Bès, fils aîné, frère de la veuve Rigal,

2° Une parcelle de terrain, autrefois pré, aujourd'hui en partie en jardin et sur lequel se trouve bâtie la maison, portée à l'article précédent.

Elle sera faite en un seul lot, sur la mise à prix de cent francs, ci... 100 fr.

veuve Rigal n'y ayant qu'un droit de puisage, ce puits est maintenant placé entre la maison le chemin et au-dessous de l'escalier extérieur en pierre.

La maison est la propriété de ladite veuve Rigal, pour l'avoir faite construire elle-même et de ses deniers personnels.

Le cahier des charges, qui a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, a été publié le trente-et-un mai dernier et l'adjudication fixée au dix-neuf juillet prochain.

En conséquence, l'adjudication des biens immeubles ci-dessus décrits, aura lieu le dix-neuf juillet prochain, à onze heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville.

Elle sera faite en un seul lot, sur la mise à prix de cent francs, ci... 100 fr.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable.

Cahors, le seize juin mil huit cent soixante-treize.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le mil huit cent soixante-treize, F^o C^e reçu un franc quatre-vingts centimes.

Signé : GIBERT.

ATLAS CANTONAL DU LOT

VOLUME PETIT IN-FOLIO COMPOSÉ DE 28 PLANCHES COLORIÉES ET DE NOTICES SUR CHACUN DES 29 CANTONS DU DÉPARTEMENT

Par M. J. ARNAL (en religion, frère JÉDULPHIN)

Edition de luxe, ornée de nombreuses vignettes sur beau papier, brochée 10 fr. ; — Élegamment reliée, 12 fr. ; — Édition populaire et classique, solidement cartonnée, 2 fr. 50.

Les souscriptions seront reçues aux bureaux du Journal du Lot et du Courrier du Lot, et chez tous les libraires de la ville de Cahors.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

A louer à suite de décès

Pour entrer en jouissance le premier juin prochain, L'Hôtel du Lion d'or

EAUX MINÉRALES de Cransac (AVEYRON) Souveraines contre les maladies du Foie et de la Rate, — Gastralgies. — FIÈVRE INTERMITTENTES REBELLES. — Affections vermineuses, — Hypochondrie, — Constipations.

A VENDRE LA MAISON CARAYON, avec Cour et Pressoir. Sise quai Ségur, en face la Promenade des Platanés.

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES TRAITÉ GÉNÉRAL DES PHOSPHATE DE CHAUX NATIFS ET PRINCIPALEMENT DE CEUX DES GISEMENTS NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS dans le Quercy PAR M. MALINOWSKI UN BEAU VOLUME avec une Carte du Lot et les coupes géologiques Prix : 5 fr.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES MARIE BLANC FLEURISTE A CAHORS SUCCESSEUR DE MARIE MILLERAT Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine. D^{pt} à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies. SURDITÉ BRUIT, MAUX D'OREILLE Guide pour leur traitement : 2 fr. — 7,800 Malades depuis 16 ans. — Traitement facile par correspondance. D^o GUÉRIN, R. de Valois, 17. — 1 h. à 2 h. — Paris.

A VENDRE D'occasion Un DOG CART et une AMÉRICAINE, en très bon état, fabriqués chez M. Mercier, carrossier à Toulouse. S'adresser chez M. Escudié, carrossier, Galeries Fontenilles, Cahors.

LUTZY, neveu, 15, rue de la Préfecture, 15. ON DEMANDE UN APPRENTI.